

Pornic, le 5 février 2015

Monsieur Yves Daniel
Permanence parlementaire
4, allée des lilas
BP 17
44170 NOZAY

Objet : débats parlementaires relatifs à la Fin de Vie

Monsieur le député,

Nous avons pris bonne note de votre courrier en réponse au nôtre du 12 janvier dernier, et nous vous en remercions. Soyez assuré que nous avons lu avec beaucoup d'attention le courrier de Monique Rabin et nous nous permettons de vous transmettre la réponse que nous lui avons faite.

Comme elle, vous convenez que l'accompagnement des personnes en fin de vie est un sujet qui relève de l'intime. La personne en fin de vie doit être soulagée dans sa souffrance et soutenue moralement par son entourage familial, accompagnée si nécessaire, par une équipe soignante. Le dialogue entre le médecin, l'équipe soignante, le malade et la famille doit être constant et dans le respect des convictions de chacun.

Chacun en fonction de ses origines culturelles est inégalement préparé à vivre avec une personne en souffrance et en fin de vie. En aucun cas, le désarroi des uns et des autres ne peut aboutir à délivrer un permis de tuer. Cette notion est clairement définie dans les préambules de la loi Léonetti et dans la loi elle-même.

L'Etat ne doit pas s'immiscer au-delà. Nous avons été sur le site de l'Assemblée nationale pour y dire notre conviction. Nous avons été rassurés par les nombreux commentaires qui y figurent. Dans la très grande majorité, les commentaires sont là pour dissuader les députés de s'emparer du débat sur la fin de vie pour en faire un marqueur de la volonté réformatrice de François Hollande.

Si les événements récents lui ont permis de "changer" nous espérons qu'avec lui, vous prendrez la mesure du décalage entre sa vision politique des problèmes sociétaux et celle de la grande majorité des Français.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations respectueuses



Président